

# JE POSE MA CANDIDATURE POUR M'ENGAGER AU SEIN

## DU CONSEIL DES SAGES

N'oubliez pas de renseigner vos coordonnées.

Adressez cette fiche remplie à la mairie de Bègles, au BIS (Bureau Information Seniors) ou par mail à [beg-cds@mairie-begles.fr](mailto:beg-cds@mairie-begles.fr)

À BÈGLES,  
JE PARTICIPE!



Nom : .....

Prénom : .....

Âge : .....

Adresse postale : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

**Etes-vous engagé.e au sein d'un Conseil d'administration  
d'une association Béglaise ?**

OUI

NON

**Vos expériences professionnelles,  
centres d'intérêts et motivations :**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Date :

Signature :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé exclusivement destiné à la Ville de Bègles afin de vous adresser des contenus adaptés à vos centres d'intérêt. Ces données ne peuvent en aucun cas être cédées à un tiers. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit, veuillez-vous adresser à : [jeparticipe@mairie-begles.fr](mailto:jeparticipe@mairie-begles.fr) ou, par courrier, à Mairie de Bègles, 77 rue Calixte Camelle, 33130 Bègles.

Impression : Laplante RCS Bordeaux 337 926 745



**DÉPOSEZ  
VOTRE CANDIDATURE**

Contact :  
**07.64.74.68.08**

[mairie-begles.fr](http://mairie-begles.fr)



**Bègles**  
DÉMOCRATIE  
OUVERTE



# LES MISSIONS DU CONSEIL DES SAGES

La Ville de Bègles a décidé de remettre en place **un Conseil des Sages**.

Cette instance consultative et participative rassemble **des Béglais.es désireux.ses de jouer un rôle actif dans la vie locale**.

Le Conseil des Sages n'est pas un organe de décision mais **une instance consultative** d'aide à la décision pour la municipalité.

Les sages sont amenés **à réfléchir, à proposer ou conduire** diverses études en lien avec les travaux de la municipalité.

Le maire pourra adresser des lettres de missions ou les sages pourront eux-mêmes se saisir des sujets importants pour la vie de la cité.

Afin de mener leurs réflexions, les sages pourront être amenés **à rencontrer et échanger avec les techniciens de la ville et autres partenaires locaux**.

Le Conseil des Sages sera constitué de 35 membres comme le Conseil Municipal.

# POUR CANDIDATER ET REJOINDRE LE CONSEIL DES SAGES

## IL EST NÉCESSAIRE DE RÉPONDRE AUX CRITÈRES SUIVANTS :

- Être âgé.e de 55 ans et plus ;
- Résider à Bègles ;
- Être disponible et sans activité professionnelle ;
- Ne pas être membre du conseil d'administration d'une association béglaise ;
- Ne pas occuper ou avoir occupé de mandat électif.

## LA SÉLECTION DES 35 MEMBRES SERA FAITE EN FONCTION DE CERTAINS CRITÈRES :

- Le genre
- L'âge
- Le quartier de résidence
- La diversité des candidatures

Les candidatures non retenues viendront constituer la liste des suppléants.

À BÈGLES,  
JE PARTICIPE!

